

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-029

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCAATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	20	26	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoins au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

Dans le cadre de la bonne organisation des services et en vue d'assurer une qualité optimale pour les usagers ainsi que pour les agents, il convient d'apporter des modifications sur le Règlement intérieur. (cf. document en annexe) : relativement aux articles :

- 1 : Modalités de réservation pour la restauration scolaires et l'accueil du matin et du soir ;
- 2.1 : Horaires des accueils aux écoles ;
- 5.1 : Attitudes et obligations des enfants.

Il est précisé au Conseil Municipal que ce nouveau règlement intérieur a été adopté le 18 septembre 2024 et a reçu l'avis favorable du CST du 18 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires, restauration scolaire, Centre Municipal D'animation, Espace jeunes de la ville de Bédarrides conformément au document joint en annexe ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,
Jean BERARD

Le secrétaire de séance,
Julien LETOFFE



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-029	Règlement intérieur des services périscolaires	Pour :	15	Majorité
		Contre :	0	
		Abstention :	11	Isabelle DUCRY, Laure COMTE-BERGER, Jean-Claude RUSCELLI, Nathalie KANTE, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Antoine GARCIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication